

Avis voté en plénière du 13 mai 2015

La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société

Déclaration du groupe de la CFDT

La question des sols et de leur utilisation constitue un véritable enjeu pour notre société.

L'avis invite à considérer le sol comme « *un patrimoine commun de l'humanité à protéger dans le respect des droits de propriété ou d'usage* ». Effectivement, le sol abrite la part la plus importante de la biodiversité de la planète et les services écosystémiques qu'il rend, sont primordiaux.

Or, les menaces sur le sol sont de toutes sortes, les informations difficiles à capter sur les enjeux essentiels en termes de préservation et de protection des sols, des espaces naturels et agricoles.

Pluriels, les indicateurs ne donnent pas une lecture simple des évolutions de la qualité des sols et des surfaces d'intérêt écologique, les composantes « *état de la biodiversité* » et « *occupation (au titre d'usage) de l'espace* » restant peu croisées. Ainsi, des espaces non dénués d'intérêt écologique et social comme les jardins d'agrément sont comptabilisés parmi les espaces artificialisés. La proposition d'intégrer des valeurs agronomiques et environnementales des sols dans les documents d'urbanisme est très pertinente pour éclairer la décision publique.

Parmi les préconisations, l'accès à l'information via la recherche et la diffusion des connaissances et données, y compris au grand public, vont également dans le bon sens.

La diffusion de l'agroécologie et de la recherche ont tout le soutien de nos organisations, une revendication que nous portons depuis la réforme de la PAC et la Conférence environnementale de 2012. L'Agence Française pour la Biodiversité en création (qui n'est pas du tout évoquée dans cet avis) devrait également pouvoir jouer un rôle à cet égard.

Vis-à-vis du foncier agricole, l'avis a permis de relever les risques d'accroissement des spéculations foncières, de financiarisation et d'accaparement des terres dans un contexte d'hyper volatilité des prix et de hausse tendancielle de la demande alimentaire mondiale.

La réforme sur la plus-value de terrain agricole est positive mais sera-t-elle suffisante ?

Au sujet du rééquilibrage des mesures fiscales au profit de l'habitat ancien, la CFDT et l'UNSA restent réservées. Il semblerait plus opportun de procéder à une étude d'impact plus approfondie dans un contexte de crise du logement, avérée depuis plusieurs décennies, et où la construction annuelle de logements est globalement insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins.

Cet avis aura permis de mesurer combien le rapport à la terre est lié à une vision systémique : outil de production, réserve foncière, puits de carbone, réservoir de la biodiversité, espace de vie familial et lien social, etc.

Les préconisations ont le mérite de poser des jalons dans l'information, la sensibilisation, le respect et la préservation des sols.

La CFDT et l'UNSA ont voté l'avis.